



# Profil de qualification

## Régisseuse/régisseur technique de spectacle

### avec brevet fédéral

Orientation scène, orientation lumière

#### Table des matières

<b>Profil de qualification</b> .....	<b>1</b>
<b>1 Profil de la profession</b> .....	<b>2</b>
1.1 Domaine d'activité .....	2
1.2 Principales compétences opérationnelles .....	2
1.3 Exercice de la profession.....	3
1.4 Importance de la profession pour la société, l'économie, la nature et la culture .....	3
<b>2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles</b> .....	<b>4</b>
<b>3 Niveau d'exigences (critères de performance)</b> .....	<b>5</b>

**Version allemande déposée le 16 novembre 2020**  
**Par Gaetano FLORIO, responsable projet astt**

**Version française déposée le 1<sup>er</sup> juillet 2021**  
**Par Carmen BENDER, responsable projet artos**

# 1 Profil de la profession

## 1.1 Domaine d'activité

Les régisseur·ses techniques de spectacle sont des spécialistes chargé·es de la réalisation technique de manifestations culturelles, artistiques et/ou d'événements professionnels (par exemple des Assemblées Générales, des conférences, des présentations de produits), de la planification générale à l'exécution. Sur la base des souhaits et des instructions de leurs client·es, par exemple des réalisatrice·s, des directeur·ices artistiques ou des agences événementielles, les régisseur·ses techniques de spectacle élaborent des concepts pour assurer l'organisation, la tenue sûre et irréprochable d'une manifestation. Par ailleurs, elles ou ils établissent un budget et contrôlent les coûts. Les régisseur·ses techniques de spectacle planifient toutes les ressources nécessaires (personnel, matériel et logistique), coordonnent les processus de travail et assurent l'exécution des mandats conforme aux plans convenus. Elles ou ils sont responsables du montage, du démontage et de l'exploitation de constructions scéniques et d'installations d'éclairage, de projection et de sonorisation. Les régisseur·ses techniques de spectacle élaborent tous les plans techniques d'une production et assurent une réalisation irréprochable. L'objectif de leur travail est la tenue sans défaillances d'une manifestation qui garantit la sécurité et la protection de la santé des collaboratrices et collaborateurs ainsi que du public à tout instant.

## 1.2 Principales compétences opérationnelles

Afin d'exercer leur métier de façon professionnelle, les régisseur·ses techniques de spectacle disposent d'un savoir technique approfondi et actuel. Outre la capacité d'établir divers calculs techniques, elles ou ils ont la capacité de définir les coûts de l'organisation et de la tenue d'une manifestation et de respecter le budget. Afin de garantir la tenue sans défaillances d'une manifestation, les régisseur·ses techniques de spectacle établissent des plans détaillés et des documentations compréhensibles. Elles ou ils sont en mesure de coordonner une multitude d'activités parallèles, de donner des instructions aux collaborateur·ices concernés et de communiquer avec différent·es interlocuteur·ices en tenant compte des besoins et du niveau de compréhension de ces dernier·ères. Ces compétences nécessitent des savoirs spécialisés étendus à tous les domaines d'activités impliqués dans l'organisation et la tenue de manifestations.

Les régisseur·ses techniques de spectacle se distinguent par un sens marqué des responsabilités en prenant toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des manifestations. Dans cette perspective, elles ou ils respectent rigoureusement toutes les dispositions légales, tous les règlements et toutes les normes applicables.

Les régisseur·ses techniques de spectacle avec orientation scène sont en mesure d'établir les plans pour une exploitation sans défaillances des installations scéniques pendant les répétitions et les représentations. Cela nécessite des savoirs étendus en techniques de la scène ainsi que des compétences développées de coordination et de communication.

Les régisseur·ses techniques de spectacle avec orientation éclairage sont en mesure d'éclairer la scène et la surface de jeu avec précision et de restituer les effets de lumière au bon moment. Cela nécessite l'utilisation correcte des appareils d'éclairage et de leurs équipements accessoires.

### **1.3 Exercice de la profession**

Les régisseur·ses techniques de spectacle exercent leur métier en tant qu'indépendant·es ou en tant qu'employé·es de sociétés de services actives dans la technique et la production de spectacles. Elles ou ils peuvent aussi exercer leur métier dans des sociétés d'exposition et d'événements, des théâtres, des salles de concert, des centres culturels et de congrès, des sociétés de télévision ou de production de films ou encore dans des cirques. Elles ou ils sont en mesure de collaborer avec des équipes aux compositions hétérogènes.

Grâce à leur résistance physique et psychique, les régisseur·ses techniques de spectacle sont capables de gérer des horaires de travail irréguliers, ainsi que le travail de nuit et pendant le week-end. En phase de production et pendant les manifestations, le travail doit être fait avec célérité et efficacité, souvent sous pression des délais, tout en respectant les règlements et lois relatifs à la sécurité. Cela demande des compétences organisationnelles, la capacité d'improviser, de la discipline ainsi que de la flexibilité et de la précision dans la collaboration avec divers partenaires et toutes les parties prenantes. Par ailleurs, dans ce marché très concurrentiel, une approche économique qui optimise les coûts est essentielle.

Pour rester au fait de leur profession, les régisseur·ses techniques de spectacle suivent une formation continue tout au long de leur carrière, tant au niveau des développements techniques que des règles et normes de sécurité et des dispositions légales.

### **1.4 Importance de la profession pour la société, l'économie, la nature et la culture**

Le secteur événementiel avec ses manifestations culturelles (concerts et théâtres), d'expositions, de congrès, de conférences et d'autres événements professionnels est un facteur économique générant des revenus importants. Les régisseur·ses techniques de spectacle apportent leur contribution à une vie culturelle riche et variée et servent de cette façon au bien-être de la société.

Les régisseur·ses techniques de spectacle intègrent des éléments pertinents de développement durable dans leurs planifications et réalisations. Elles ou ils veillent à utiliser des matériaux et l'énergie de façon à protéger l'environnement. Les régisseur·ses techniques de spectacle appliquent les dispositions légales et les règlements relatifs à la protection de l'environnement, à la sécurité au travail et à la protection de la santé.

## 2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

↓ Domaines de compétences    Compétences opérationnelles →  
opérationnelles

a	Organiser une manifestation	A1 : Élaborer des concepts pour les équipements et la construction	A2 : Établir un budget financier sur la base des exigences et le contrôler régulièrement	A3 : Organiser des ressources techniques et personnelles	A4 : Établir un dossier de production		
b	Établir des plans techniques	B1 : Établir des plans complexes (2D/3D) du lieu de la manifestation	B2 : Installer une infrastructure de réseau stable	B3 : Établir un bilan de puissance électrique vérifiable	B4 : Établir des systèmes statiques et dynamiques simples et vérifiables	B5 : Vérifier et adapter l'infrastructure sur le lieu de la manifestation selon les exigences	
c	Assurer la sécurité	C1 : Respecter le cadre légal	C2 : Établir un concept de sécurité technique relatif à la manifestation	C3 : Exécuter les mesures de sécurité			
d	<b>Orientation scène</b> Utiliser commandes et réglages des équipements techniques de la scène	D1 : Établir des plans de scène (2D/3D) complexes	D2 : Utiliser des systèmes de machines	D3 : Informer et coordonner les techniciennes et techniciens de scène selon les règles de la profession	D4 : Construire des éléments de scène	D5 : Planifier des éléments scénographiques selon les exigences	D6 : Planifier le travail en hauteur et les systèmes d'accroche
		D7 : Utiliser des systèmes de communication de données	D8 : Faire fonctionner les systèmes de courant de façon sécurisée	D9 : Configurer et faire fonctionner des effets spéciaux scénographiques			
e	<b>Orientation lumière</b> Utiliser commandes et réglages des équipements techniques de l'éclairage	E1 : Établir des plans de d'éclairage (2D/3D) complexes	E2 : Calculer l'approvisionnement énergétique pour l'éclairage	E3 : Créer des atmosphères lumineuses	E4 : Mettre en service des systèmes d'éclairage	E5 : Informé et coordonner des éclairagistes selon les règles de la profession	E6 : Utiliser des systèmes de communication de données
		E7 :	E8 :				

		Faire fonctionner les systèmes de courant de façon sécurisée	Configurer et faire fonctionner des effets scénographiques visuels				
--	--	--	--	--	--	--	--

### 3 Niveau d'exigences (critères de performance)

<b>Domaine de compétences opérationnelles A – Organiser une manifestation</b>	
<b>Description du domaine de compétences opérationnelles</b>	<p>Les régisseur·ses techniques de spectacle identifient les souhaits, besoins et exigences formulés par rapport à une manifestation. Elles ou ils analysent les exigences et les conditions et conseillent leurs clients selon les règles et de façon professionnelle quant à la faisabilité technique d'un projet. Elles ou ils calculent les coûts de la phase de production et établissent un budget qu'ils contrôlent régulièrement. Une planification précise et un contrôle systématique sont nécessaires à la bonne marche d'une manifestation. Les régisseur·ses techniques de spectacle créent toute la documentation nécessaire et garantissent la réalisation consciencieuse en assurant la communication fluide et complète entre tout·es les intervenant·es et en coordonnant les travaux et prestations des différentes parties prenantes. Afin de pouvoir reproduire le concept et pour se prémunir contre les conséquences d'absences imprévues, les régisseur·ses techniques de spectacle établissent pour chaque manifestation un dossier de production complet qui documente l'intégralité du processus de production ainsi que les ressources qu'il nécessite.</p>
<b>Contexte</b>	<p>Les régisseur·ses techniques de spectacle disposent de connaissances professionnelles approfondies qui couvrent l'intégralité de leur domaine d'activité et au-delà afin de pouvoir traduire les souhaits et les attentes de leurs client·es en solutions réalisables qui respectent toutes les normes de sécurité. Dans le choix des matériaux adéquats et des ressources personnelles et techniques, elles ou ils veillent à leur utilisation économique et durable. Elles ou ils contrôlent systématiquement le budget et contribuent ainsi à éviter des dépassements des coûts. Les régisseur·ses techniques de spectacle communiquent de façon adéquate avec diverses parties prenantes comme par exemple les artistes et professionnel·les de la culture, les réalisateur·ices, les planificateur·ices, les client·es, les mandant·es, les autorités ou les fournisseurs. Elles ou ils sont capables d'instruire et de conduire des équipes de production variables, ce qui exige de l'empathie, de la capacité à s'imposer, du talent de négociation et de la flexibilité. Les régisseur·ses techniques de spectacle portent la responsabilité générale de la qualité du travail qu'elles ou ils fournissent pour leurs client·es. Une bonne réputation génère de nouveaux mandats et contribue au succès économique de l'entreprise. Pour être à la hauteur de ces défis, les régisseur·ses techniques de spectacle doivent posséder des connaissances approfondies dans plusieurs domaines : gestion d'entreprise, conduite d'équipes, normes de protection de l'environnement et de qualité, règles de sécurité au travail et de protection de la santé, cadre juridique et gestion de projet.</p>

Compétences opérationnelles	Contenus	Critères de performance
		Les régisseur·ses techniques de spectacle sont capables
A1 : Élaborer des concepts pour les équipements et la construction	Techniques de questionnement Psychologie des client·es Aides visuelles / techniques de visualisation Règles de sécurité Connaissances approfondies des matériaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>d'identifier les besoins et souhaits esthétiques, les exigences et attentes des client·es</li> <li>d'évaluer des analyses concernant la faisabilité technique, les exigences en termes de normes de sécurité et les spécifications artistico-logistiques</li> <li>d'établir des concepts durables pour les équipements et la construction</li> <li>de visualiser des propositions de solutions à l'intention des mandant·es</li> </ul>
A2 : Établir un budget financier sur la base des exigences et le contrôler régulièrement	Comptabilisation des coûts Réglementations techniques Bases de la gestion d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>d'évaluer les ressources nécessaires ainsi que la charge de travail servant de base pour l'établissement du budget</li> <li>de comparer les prestations et les conditions pour l'achat de dispositifs techniques, de matériaux, d'accessoires et d'autres ressources</li> <li>d'établir des devis transparents à l'intention des mandant·es</li> <li>de contrôler régulièrement le respect du budget et d'adapter si nécessaire les processus</li> </ul>
A3 : Organiser des ressources techniques et personnelles	Gestion de projet Planification des ressources Loi sur le travail Normes de sécurité Normes écologiques Conduite de personnel / communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>de définir les ressources nécessaires (p. ex. personnel, matériel, logistique) pour la tenue d'une manifestation</li> <li>de planifier la logistique afin d'assurer le déroulement du montage, de la modification, du démontage ainsi que de l'exécution d'une manifestation</li> <li>d'établir des documents de planification pour les différents corps de métier et parties prenantes (p. ex. fournisseurs, artistes, responsables de bâtiments et autorités)</li> <li>de définir un plan pour le déroulement chronologique d'une manifestation et de veiller à ce qu'il soit respecté</li> <li>de garantir l'utilisation durable des ressources</li> <li>d'instruire les collaboratrices et collaborateurs de façon adéquate et de contrôler l'exécution du travail</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• de piloter l'événement et de prendre les mesures nécessaires en cas de déviation du déroulement prévu</li> </ul>
<p>A4 : Établir un dossier de production</p>	<p>Documentation Archivage des données Documents de planification</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• de représenter visuellement sur des plans l'agencement physique des éléments du décor et de la scène</li> <li>• de documenter les positions de tous les éléments mobiles et leur mouvement sur scène ou sur le site</li> <li>• de décrire les commandes et le fonctionnement de l'éclairage et de la machinerie pour la reprise (conduite lumière ou machinerie)</li> <li>• d'établir un dossier de production contenant une documentation compréhensible du déroulement technique et une liste complète du personnel impliqué et des équipements utilisés</li> </ul>

<b>Domaine de compétences opérationnelles B – Établir des plans techniques</b>	
<b>Description du domaine de compétences opérationnelles</b>	<p>Les régisseur·ses techniques de spectacle établissent les plans techniques d'une production et assurent ainsi une exécution impeccable sur le lieu de la manifestation. Ils ou elles font des mesures sur le lieu de la manifestation et relèvent des données qui servent de base pour la planification. Font également partie de leur cahier des charges, la planification, la configuration et la surveillance de l'infrastructure de réseau ainsi que le calcul de la consommation totale d'électricité et l'établissement d'un bilan de puissance électrique. Les régisseur·ses techniques de spectacle calculent par ailleurs les données techniques de systèmes statiques simples servant à l'élingage et l'accrochage de charges. Pour ce faire, elles ou ils consultent des spécialistes (p. ex. expert·es en statique, électricien·nes) selon les besoins de la situation. Enfin elles ou ils veillent à ce que toutes les collaborateur·ices respectent les normes de qualité et de sécurité.</p>
<b>Contexte</b>	<p>Le travail des régisseur·ses techniques de spectacle derrière les coulisses est essentiel pour la réussite d'une manifestation. La planification technique minutieuse est indispensable pour le déroulement sûr et la qualité des travaux, pour la sécurité des collaborateur·ices et pour la sécurité du public lors de la manifestation. En établissant des documentations techniques détaillées, en informant et coordonnant avec précision les collaboratrices et les collaborateurs concernés, les régisseur·ses techniques de spectacle garantissent le bon fonctionnement de la technique pendant la manifestation.</p>

Compétences opérationnelles	Contenus	Critères de performance
		Les régisseur·ses techniques de spectacle sont capables
B1 : Établir des plans complexes (2D/3D) du lieu de la manifestation	Dessin et esquisses techniques Programmes de dessin 2D/3D	<ul style="list-style-type: none"> <li>• d'effectuer un mesurage complet du lieu de la manifestation</li> <li>• de dessiner des plans techniques à l'échelle pour tous les corps de métier</li> <li>• d'établir des listes de matériel sur la base de plans</li> <li>• d'établir des documentations techniques à l'intention des collaboratrices et collaborateurs concernés</li> </ul>
B2 : Installer une infrastructure de réseau stable	Schémas de câblage Applications de réseau Technique de régie Latence (délai de transmission)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• de concevoir un réseau sûr et fonctionnel</li> <li>• d'élaborer des plans de réseau et des schémas de câblage, et d'établir des listes de matériel</li> <li>• d'installer et de contrôler le réseau, de mettre en service les équipements nécessaires</li> <li>• d'assurer le fonctionnement du réseau pendant la manifestation</li> <li>• de réparer d'éventuelles pannes rapidement</li> </ul>
B3 : Établir un bilan de puissance électrique vérifiable	Électrotechnique Calculs Documentation technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• de déterminer les données de consommation de tous les appareils utilisés</li> <li>• de documenter correctement la puissance nécessaire et les raccordements sur les plans techniques</li> <li>• de calculer les charges maximales et minimales en tenant compte de la simultanéité</li> </ul>

<p>B4 :</p> <p>Établir des systèmes statiques et dynamiques simples et vérifiables</p>	<p>Connaissance des matériaux et équipements</p> <p>Statique</p> <p>Mécanique</p> <p>Calculs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• d'analyser des forces effectives afin de relever et de calculer le système statique ou dynamique</li> <li>• d'intégrer les données de base (nombre de points d'élingage, charge / abaissement de la charge) correctement dans les plans techniques</li> <li>• d'établir un plan des charges vérifiable</li> </ul>
<p>B5 :</p> <p>Vérifier et adapter l'infrastructure sur le lieu de la manifestation selon les exigences</p>	<p>Normes de sécurité</p> <p>Logistique</p> <p>Planification</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• sur la base du plan de déroulement de la manifestation, d'établir une check-list pour la vérification sur place</li> <li>• de récolter des données et mesures importantes (p. ex. branchements électriques, accès, sorties de secours, largeurs de portes) sur place ou par téléphone/email</li> <li>• d'établir une documentation (plans, listes) afin de garantir l'infrastructure sur place</li> <li>• d'établir des propositions pour la réalisation dans un autre lieu de manifestation</li> <li>• d'adapter les plans techniques et le concept de sécurité pour chaque lieu de manifestation</li> <li>• d'assurer la réalisation</li> </ul>

<b>Domaine de compétences opérationnelles C – Assurer la sécurité</b>	
<b>Description du domaine de compétences opérationnelles</b>	<p>Afin de réduire au minimum les risques de la tenue d'une manifestation, les régisseur·ses techniques de spectacle analysent les dangers potentiels. Elles ou ils évaluent les installations techniques relatives à la sécurité, les caractéristiques du lieu ainsi que l'infrastructure par rapport à la faisabilité de la manifestation et la technique utilisée. Les régisseur·ses techniques de spectacle définissent des mesures de protection afin de prévenir des accidents, des incendies et autres dangers. Elles ou ils élaborent un concept de sécurité qu'ils appliquent scrupuleusement. Elles ou ils veillent à ce que les mesures pour la sécurité au travail et la protection de la santé soient respectées à tout moment. Elles ou ils assurent la protection de toutes les personnes présentes en éliminant avec rapidité d'éventuelles défaillances techniques sur le lieu de la manifestation.</p>
<b>Contexte</b>	<p>Les régisseur·ses techniques de spectacle sont responsables de la conformité des installations techniques relatives à la sécurité avec les lois, les normes et les règlements, et de la sécurité des collaborateur·ices ainsi que du public à tout moment. La sécurité au travail et la prévention des accidents sont ainsi des aspects essentiels de la technique du spectacle lors de toutes les opérations de préparation, d'exécution et de démontage. Les régisseur·ses techniques de spectacle respectent strictement les dispositions légales et les normes.</p> <p>Assurer la sécurité est d'une importance primordiale dans la branche événementielle. Aussi la sécurité constitue-t-elle un domaine de compétences opérationnelles séparé, même si elle fait partie intégrante de la plupart des autres compétences.</p>

Compétences opérationnelles	Contenus	Critères de performance
		Les régisseur·ses techniques de spectacle sont capables
<p>C1 : Respecter le cadre légal</p>	<p>Protection au travail et de la santé : normes EN, règlements SUVA, manuel de sécurité, Règlements VBG (en Allemagne : Verwaltungs-Berufsgenossenschaft), Directives CFST, Règlements AECA, solution modulaire « asa-control »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• d'appliquer les dispositions légales et de tenir compte des contraintes du lieu de la manifestation</li> <li>• de créer les bases pour l'obtention des autorisations nécessaires</li> <li>• d'obtenir les autorisations nécessaires</li> <li>• de définir les mesures propres à respecter les normes de protection au travail et de la santé</li> </ul>
<p>C2 : Établir un concept de sécurité technique</p>	<p>O-LRNIS, SN-EN 60825-1 : 2014, protection sonore, OLAA, AECA, NIBT, OIBT</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• de déterminer les dangers potentiels sur le lieu de la manifestation</li> <li>• l'établir une analyse des dangers et des risques</li> <li>• de définir des mesures de protection</li> <li>• d'établir un concept technique de sécurité pour la manifestation</li> <li>• d'obtenir le cas échéant les autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes</li> </ul>
<p>C3 : Exécuter les mesures de sécurité</p>	<p>Protection au travail et de la santé EPI, directives SUVA, CFST</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• d'assurer l'installation des lieux de travail en tenant compte des normes de la sécurité au travail et de la protection de la santé</li> <li>• d'instruire les collaboratrices et les collaborateurs au sujet des mesures pour assurer la sécurité au travail et la protection de la santé</li> <li>• de déterminer les conséquences d'éventuelles pannes d'appareils techniques et de planifier leur remplacement</li> <li>• de prendre des mesures adéquates en cas d'incidents imprévus</li> </ul>



<b>Domaine de compétences opérationnelles D – Utiliser commandes et réglages des équipements techniques de la scène</b>	
<b>Description du domaine de compétences opérationnelles</b>	<p>Les régisseur·ses techniques de spectacle avec orientation scène établissent des plans techniques servant de base à la fabrication de coulisses et de constructions. Elles ou ils assurent une installation de la scène prête à être utilisée par les actrices et acteurs et veillent à ce que ces éléments et équipements scéniques soient montés, modifiés et démontés selon les plans en respectant les mesures de sécurité au travail et de protection de la santé. Par ailleurs elles ou ils mettent en service des systèmes de machines et assurent leur utilisation correcte. Les régisseur·ses techniques de spectacle avec orientation scène coordonnent le travail de leurs collaborateur·ices avec les autres corps de métier et sont responsables de l'instruction complète de tous les processus. Dans ce but, elles ou ils établissent des documentations compréhensibles.</p>
<b>Contexte</b>	<p>Afin de mettre en scène une manifestation, les régisseur·ses techniques de spectacle avec orientation scène doivent remplir des exigences tant esthétiques que techniques et comprendre des indications scéniques en respectant scrupuleusement les normes et prescriptions de sécurité. Puisque le travail est souvent effectué sous la pression des délais, elles ou ils doivent posséder des compétences organisationnelles et communicationnelles marquées, ainsi qu'une grande vivacité d'esprit.</p>

Compétences opérationnelles	Contenus	Critères de performance
		Les régisseur·ses techniques de spectacle sont capables
<p>D1 :</p> <p>Établir des plans de scène (2D/3D) complexes</p>	<p>Dessin technique, calcul</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• d'établir des concepts de base pour la scénographie</li> <li>• de créer des dessins 2D/3D pour l'équipement de la scène en appareils et installations techniques</li> <li>• d'établir des plans techniques à l'échelle et d'en déduire des listes de matériel</li> <li>• d'élaborer des documentations compréhensibles pour les collaboratrices et collaborateurs concernés</li> </ul>
<p>D2 :</p> <p>Utiliser des systèmes de machines</p>	<p>Protection de travail et de santé, mécanique, montage, communication, hydraulique, manutention, éléments de machines, effets spéciaux, résistance des matériaux, cinétique, cinématique, systèmes de machines</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• de planifier la mise en œuvre du concept général de l'installation</li> <li>• de définir les mesures de protection lors du montage</li> <li>• de vérifier le fonctionnement sans danger de l'installation</li> <li>• de formuler l'instruction pour l'utilisation de façon compréhensible</li> </ul>
<p>D3 :</p> <p>Informer et coordonner les techniciennes et techniciens de scène selon les règles de la profession</p>	<p>Normes EN, Directives VBG, protection de travail et de santé</p> <p>Communication, manuel des modules, manuel de sécurité, AEAI</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• d'établir des plans de montage, de modification et de démontage</li> <li>• d'expliquer aux collaboratrices et collaborateurs impliqués tous les processus de travail de façon compréhensible</li> <li>• d'assurer une installation de la scène prête à être utilisée par les actrices et acteurs, selon les exigences esthétiques et techniques</li> <li>• de coordonner la répartition du travail des techniciennes et techniciens de scène avec les autres corps de métier</li> <li>• d'assurer le montage, la modification et le démontage de la scénographie et des décors en respectant les normes de la sécurité au travail</li> </ul>

<p>D4 : Construire des éléments de scène</p>	<p>Manuel de sécurité astt Directives VBG</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• de fabriquer les bases pour la construction des éléments de scène</li> <li>• d'établir des calculs statiques pour les décors/constructions de scène</li> <li>• de vérifier la maintenance correcte des éléments de la scène</li> </ul>
<p>D5 : Planifier des éléments scénographiques selon les exigences</p>	<p>Dramaturgie Scénographie Mise en scène Dessin technique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• de mener des entretiens avec les mandant-es et metteur-ses en scène de façon autonome et d'enregistrer les résultats et les réponses</li> <li>• de visualiser des premières ébauches pour la réalisation</li> <li>• d'effectuer des études et recherches préliminaires concernant les aspects techniques et la faisabilité</li> <li>• d'établir des plans de déroulement avec modifications des décors et transformations</li> </ul>
<p>D6 : Planifier le travail en hauteur et les systèmes d'accroche</p>	<p>OTConst (Ordonnance sur les travaux de construction) OPA (Ordonnance sur la prévention des accidents) LSPro et OSPro (sécurité des produits) Normes SIA (en particuliers les SIA 260 à 265) BGV C1, BGV D8, VPLT standard SR 1 &amp; 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• de déterminer les données concernant les charges et les points d'accrochage (p. ex. les charges/charges utiles, haut-parleurs, projecteurs)</li> <li>• d'effectuer des études et recherches préliminaires concernant l'utilisation de matériel adéquat</li> <li>• d'établir les bases de planification et les instructions de travail pour l'installation</li> <li>• de définir les mesures techniques pour la protection anti-chute</li> <li>• de déterminer les experts pour le contrôle final concernant la qualité technique du montage</li> </ul>

<p>D7 :</p> <p>Utiliser des systèmes de communication de données</p>	<p>Transfert de données</p> <p>Normes pour les protocoles de communication</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• d'installer des connexions et de brancher des appareils de communication</li> <li>• d'assurer l'échange de données entre divers appareils via les protocoles de communication usuels (p. ex. TCP-IP, DMX)</li> <li>• de configurer des appareils pour l'échange de données et de concevoir des sous-systèmes redondants</li> <li>• d'assurer une communication fiable des données pendant la manifestation</li> </ul>
<p>D8 :</p> <p>Faire fonctionner les systèmes de courant pour la scène de façon sécurisée</p>	<p>OIBT, NIBT, EN61439, appareil de contrôle et de mesure électrique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• de planifier l'installation de lignes d'alimentation séparées et le branchement à l'alimentation de courant au moyen de systèmes de raccordement reconnus</li> <li>• de veiller au respect de toutes les normes relatives à la sécurité lors de la mise sous tension</li> <li>• d'identifier et de réagir de façon adéquate aux défaillances, aux instabilités du réseau et/ou aux surcharges pendant l'exploitation</li> <li>• de mettre hors service de façon correcte les systèmes de distribution de courant</li> </ul>
<p>D9 :</p> <p>Configurer et faire fonctionner des effets spéciaux scénographiques</p>	<p>Dramaturgie</p> <p>Scénographie</p> <p>Mise en scène</p> <p>Pyrotechnie scénique</p> <p>Physique</p> <p>Directives de sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• de planifier et de réaliser de façon sécurisée les effets spéciaux sur la base du concept général</li> <li>• de définir des mesures de protection pour l'installation des systèmes scéniques mécaniques et la réalisation des effets spéciaux</li> <li>• d'installer et de faire fonctionner les systèmes scéniques mécaniques selon le concept de protection</li> <li>• de formuler les instructions pour la réalisation des effets spéciaux de façon compréhensible</li> </ul>



<b>Domaine de compétences opérationnelles E – Utiliser commandes et réglages des équipements techniques de l'éclairage</b>	
<b>Description du domaine de compétences opérationnelles</b>	<p>Les régisseur·ses techniques de spectacle avec orientation lumière établissent des plans détaillés pour l'installation et le fonctionnement de systèmes d'éclairage et assurent leur exécution correcte. Elles ou ils font tous les calculs nécessaires afin d'assurer le fonctionnement sûr et sans défaillances de l'éclairage. Afin de mettre en lumière de façon optimale la manifestation, les régisseur·ses techniques de spectacle avec orientation lumière créent une multitude d'effets et d'atmosphères. Dans ce but, Elles ou ils programment des effets lumière, des transitions et configurent des pupitres de commande d'éclairage. Les régisseur·ses techniques de spectacle avec orientation lumière documentent l'utilisation correcte du pupitre et informent les éclairagistes pendant la manifestation afin que le déroulement du light-show et l'utilisation des commandes soient conformes au plan.</p>
<b>Contexte</b>	<p>Les régisseur·ses techniques de spectacle avec orientation lumière exploitent les possibilités toujours plus étendues de la création de lumières afin de façonner l'impression visuelle générale d'un show. Pour ce faire, Elles ou ils collaborent étroitement avec d'autres corps de métier et font preuve d'intérêt et d'engagement pour comprendre le concept d'une manifestation. Les régisseur·ses techniques de spectacle avec orientation lumière possèdent des connaissances techniques approfondies et d'autres compétences : talent d'improvisation, résistance, persévérance. Même sous pression et contrainte des délais, elles ou ils sont en mesure de communiquer de façon professionnelle avec les collaborateur·trices concernés et d'assurer une exécution sûre et fiable des travaux.</p>

Compétences opérationnelles	Contenus	Critères de performance
		Les régisseur·ses techniques de spectacle sont capables
E1 : Établir des plans de d'éclairage (2D/3D) complexes	Dessin technique, calcul, documentation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• de choisir des spots adéquats, de définir leur fonction et de les configurer (p. ex. filtres couleur, adresse DMX, mode)</li> <li>• de déterminer l'emplacement optimal des projecteurs</li> <li>• de déterminer les charges statiques qui sont ajoutées à un système de levage/d'accroche</li> <li>• d'effectuer des calculs relatifs à la technique d'éclairage</li> <li>• de créer des rendus 3D afin de visualiser les effets attendus</li> <li>• d'établir des plans de détails et d'exécution ainsi que des listes de matériel</li> <li>• de représenter les objectifs artistiques dans un plan d'éclairage</li> </ul>
E2 : Calculer l'approvisionnement énergétique pour l'éclairage	Électrotechnique Thermique, optique, métrologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• de déterminer tous les appareils techniques d'éclairage et leurs données de consommation</li> <li>• de déterminer les points de consommation d'électricité et leur charge</li> <li>• de calculer les charges maximales et minimales en tenant compte du facteur de simultanéité</li> <li>• d'établir un bilan de puissance électrique pour l'éclairage</li> <li>• d'effectuer une série de mesures</li> </ul>
E3 : Créer des atmosphères lumineuses	Plan d'éclairage, plan de régie, psychologie des couleurs, théorie des couleurs, scénographie, technologie laser	<ul style="list-style-type: none"> <li>• de mettre en service l'installation d'éclairage et de préparer les préréglages (p. ex. patch, presets, colors)</li> <li>• de déterminer les atmosphères lumineuses selon les instructions et/ou les besoins artistiques</li> <li>• de programmer les effets lumineux et les transitions</li> <li>• de documenter de façon compréhensible l'utilisation et les commandes du pupitre d'éclairage</li> <li>• de représenter de manière compréhensible des atmosphères lumineuses</li> </ul>

<p>E4 : Mettre en service des systèmes d'éclairage</p>	<p>Systèmes informatiques, mediaserver, logiciels de commandes d'éclairages, protocoles lumineux numériques et basés sur Ethernet, composants de réseau d'éclairage, smart spots, technique de projection</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• de configurer tous les systèmes d'éclairage</li> <li>• de mettre en œuvre des protocoles de système à l'aide de composants de réseau configurables jusqu'à l'appareil ciblé (smart spot)</li> <li>• de configurer des voies de transmission spécifiques</li> <li>• d'assurer le bon déroulement du light-show et des commandes des appareils</li> <li>• de documenter le concept d'éclairage de façon compréhensible</li> </ul>
<p>E5 : Informer et coordonner des éclairagistes et spécialistes vidéo selon les règles de la profession</p>	<p>Normes EN, Directives VBG, protection de travail et de santé Communication, manuel des modules, manuel de sécurité, NIBT/OIBT, AEAI</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• de planifier les travaux les spécialistes éclairage et vidéo selon les spécifications techniques et artistiques</li> <li>• d'assurer le montage et l'installation des systèmes dans les délais</li> <li>• d'assurer le bon fonctionnement des systèmes d'éclairage</li> <li>• de fournir une description compréhensible des instructions pour l'éclairage pendant la manifestation</li> <li>• de contrôler les travaux exécutés, les systèmes et le matériel quant à la sécurité et la qualité</li> <li>• de documenter les instructions de façon compréhensible</li> </ul>
<p>E6 : Utiliser des systèmes de communication de données</p>	<p>Transfert de données Normes pour les protocoles de communication</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• d'installer des connexions et de brancher des appareils de communication</li> <li>• d'assurer l'échange de données entre divers appareils via les protocoles de communication usuels (p. ex. TCP-IP, DMX)</li> <li>• de configurer des appareils pour l'échange de données et de concevoir des sous-systèmes redondants</li> <li>• d'assurer une communication fiable des données pendant la manifestation</li> </ul>
<p>E7 : Faire fonctionner les systèmes de courant de façon sécurisée</p>	<p>OIBT, NIBT, EN61439, appareil de contrôle et de mesure électrique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• de planifier l'installation de lignes d'alimentation séparées et le branchement à l'alimentation de courant au moyen de systèmes de raccordement reconnus</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• de veiller au respect de toutes les normes relatives à la sécurité lors de la mise sous tension</li> <li>• d'identifier et de réagir de façon adéquate aux défaillances, aux instabilités du réseau et/ou aux surcharges pendant l'exploitation</li> <li>• de mettre hors service de façon correcte les systèmes de distribution de courant</li> </ul>
<p>E8 : Configurer et faire fonctionner des effets spéciaux scénographiques visuels</p>	<p>Dramaturgie Scénographie Mise en scène Pyrotechnie scénique Physique Directives de sécurité Technique laser</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• de planifier la réalisation des effets spéciaux sur la base du concept général</li> <li>• de définir des mesures de protection pour la réalisation des effets spéciaux visuels</li> <li>• de programmer la réalisation des éléments visuels et scénographiques</li> <li>• de formuler les instructions pour la réalisation des effets spéciaux de façon compréhensible</li> </ul>

Attitudes	Défis (exemples, liste non-exhaustive)	A	B	C	D	E
		Sens des responsabilités	Assumer la responsabilité globale pour le déroulement sûr	x	x	x
	Respecter les dispositions légales	x	x	x	x	x
Pensée et action en réseau	Conserver une vue d'ensemble sur une multitude de processus parallèles	x	x	x	x	x
	Fonction de coordination (par exemple entre mandants, professionnels d'autres métiers, artistes, fournisseurs)	x	x	x	x	x
Esprit d'équipe	Travailler de façon interdisciplinaire	x	x	x	x	x
	Recevoir et utiliser des propositions de collaboratrices et collaborateurs concernés	x	x	x	x	x
Faculté de jugement	Identifier et évaluer correctement des dangers	x	x	x	x	x
	Anticiper et répondre de façon adéquate à des événements imprévus	x	x	x	x	x
Attitude et action entrepreneuriale	Définir des processus de travail efficaces	x	x	x	x	x
	Utiliser les ressources de façon économique	x	x	x	x	x
Sens de la qualité	Fournir des prestations de qualité pour des manifestations de toute taille	x	x	x	x	x
	Cultiver les savoirs de façon systématique, suivre des formations continues	x	x	x	x	x
Talent de négociation	Négocier de façon adéquate avec tous les partenaires (par exemple clients, professionnels d'autres métiers, artistes)	x	x		x	x
	Tenir compte des besoins des différentes parties prenantes	x	x	x	x	x
Flexibilité, résistance	Gérer des horaires de travail irréguliers	x	x	x	x	x
	Gérer la pression des délais	x	x	x	x	x